AUDIENCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

AVEC MR GIANNESINI, DIRECTEUR DU CNOUS

Une délégation du SNPTES est reçue par monsieur Emmanuel GIANNESINI, directeur du CNOUS, le 12 septembre 2016. La délégation du SNPTES est composée de Laurent DIEZ secrétaire général, Marie-Ange KELCHIN secrétaire technique nationale en charge du CROUS et Rachid DOVERNE, responsable du secteur développement dans les Crous d’Ile-de-France.

Sont aussi présents, monsieur Arnaud BRUAND, sous-directeur des ressources humaines et de la formation du CNOUS, monsieur Michel VACHEYROUX, chef du Département des Personnel Ouvriers et madame Véronique MOREAU, responsable des Personnels Administratifs.

Au cours de cet entretien, de nombreux échanges entre la direction et le SNPTES ont lieu, notamment sur les points suivants :

* **Fusion des Crous** :

Le directeur du Cnous indique qu’il n’y aura pas de fusion de Crous en plus de celles déjà engagées, qui touchent les quatre Crous suivants : Caen et Rouen ainsi que Dijon et Besançon.

Le Cnous précise que ces deux fusions n’entraineront pas de mobilité forcée pour les personnels.

Concernant les Crous franciliens, où les directeurs des Crous se sont exprimés en faveur d’une fusion, le projet est suspendu jusqu’en juin 2017.

* **Carrières et rémunérations pour les Personnels Ouvriers :**

Le directeur du Cnous affirme que la transposition aux Personnels Ouvriers des mesures Parcours Professionnel Carrière Rémunération touchant les Catégories C, continuera à se faire et le Cnous s’engage à le faire rapidement (au maximum dans un délai de 6 mois).

Concernant la fonctionnarisation des Personnels Ouvriers, ce sujet est en discussion avec le gouvernement. Cependant certaines questions ne sont pas résolues, comme par exemple :

* Le traitement des personnels ouvriers dont la nationalité n’est pas Française
* Le problème du financement des caisses de pension de retraite
* L’intégration des 57 fiches métiers PO dans la filière ITRF : certains métiers des Personnels Ouvriers n’ont pas d’équivalent
* Le problème de la création de 8000 emplois de fonctionnaires dans le budget de l’Etat, compte tenu du contexte actuel
* **Pénibilité du travail (pour les veilleurs de nuit, plongeurs batteries etc…) :**

Le Cnous nous informe qu’ils ont bien pris en compte notre demande concernant la pénibilité et que ce sujet deviendra une priorité pour le CHS.

* Pour les veilleurs de nuit : le Cnous précise que la question de l’indemnité pour le travail de nuit ne relève pas de sa fonction, mais du ministère.

Le Cnous précise que ses actions consistent à se concentrer sur des mesures concrètes : établir un plan de formation, permettre des évolutions de carrière, améliorer la reconnaissance au travail

* Pour les autres métiers, comme les plongeurs batteries, le Cnous indique qu’il souhaite identifier les mesures concrètes à entreprendre afin d’améliorer les conditions de travail.
* **Complémentaire santé :**

Actuellement, plusieurs Crous attribuent une aide pour la complémentaire santé, par le biais de l’action social de façon inégalitaire.

Le Cnous s’engage à étudier les avantages et les inconvénients d’un contrat collectif que le Crous pourrait proposer à ces agents.